

LISTE DES SERVITUDES

Nom de la servitude	Texte législative	Acte ayant institué la servitude	Gestionnaire
AS1 Captages d'eau potable	Articles L. 1321-2 et R. 1321-13 du code de la santé publique		Collectivités territoriales et Agences Régionales de Santé (ARS) Normandie – Délégation de l'Orne
PM1 Plan de Prévention des Risques Inondation	Loi n°2012-1460 du 27 décembre 2012. Code de l'Environnement : articles L.562-1 et L562-6	Approbation par Arrêté préfectoral du 22 mai 2001	Préfecture et Direction Départementale des Territoires de la Sarthe
AC1 Servitudes de protection des monuments historiques inscrits	Concernant les immeubles classés au titre des monuments historiques : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine. Concernant les immeubles inscrits au titre des monuments historiques : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine. Concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L. 621-32 du code du patrimoine.		Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) Normandie
AC2 Sites inscrits et classés	Articles L. 341-1 à L 341-15-1 et R. 341-1 et suivants du code de l'environnement		DRAC Normandie
I3 Servitudes relatives aux canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques	Articles L. 433-5 à L. 433-11 du code de l'énergie		Opérateurs de réseaux (GRTgaz) et DREAL
I4 Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques	Loi du 15 juin 1906 (articles 12 et 12 bis) modifiée Décret n°70-492 du 11 juin 1970 modifié par décret n°85-1109 du 15 octobre 1985		Enedis, RTE (Réseau de Transport d'Electricité) et DREAL
T7 Extérieur des zones de dégagement	Articles L.6351-1 et suivants du Code de l'aviation civile		SNIA (Direction de la sécurité de l'aviation civile Ouest)